



Résiliation de bail par le locataire

Par **spage**, le **22/04/2010** à **08:58**

Bonjour,

Je me présente SYLVIANE PAGE, je réside à montereau fault yonne, je suis technicienne helpdesk. Je suis joignable au xxxxxxxx

J'ai envoyé par lettre recommandée le 23 mars 2010, une lettre recommandée de résiliation de mon bail à la société AKERYS IMMOBILIERES, le 29 mars je reçois leur accusé réception.

Pas de nouvelles de leur part, le 15 avril 2010 je reçois un simple courrier me précisant qu'il rejette ma demande car je n'ai pas respecté la procédure de résiliation et les normes légales et me demande de refaire une autre lettre recommandée.

J'aimerais savoir ce que je dois faire afin que ma demande soit prise en compte et que mon préavis démarre à la date du 29 mars.

Je vous remercie par avance pour votre aide

SYLVIANE PAGE

Par **aliren27**, le **02/05/2010** à **11:11**

bonjour Sylviane,

le préavis normal pour une dénonciation de bail par le locataire est de 3 mois. Dans votre cas,

quand avez vous envoyé votre courrier, quand le bailleur l'a t il reçu et à quelle date vous voulez partir?

Relisez bien votre bail et regardez la marche à suivre en cas de résiliation.

Revenez vers moi après.

cordialement

Aline